



Demande de regroupement familiale pour ma mère

Par **KHALDI**, le **06/05/2008** à **11:07**

Bonjour

Je voudrais avant de faire des démarches, vous posez une question.

Je suis français, mon père est décédé depuis 1995, ma mère est âgée maintenant de 70 ans, ma soeur travaille à l'Ambassade de France, j'ai 6 frères tous mariés, moi je suis célibataire j'habite un appartement de 3 pièces à Paris dans le 12ème arrondissement. Ma mère est toujours seule à Alger mais comme à chaque elle bénéficie d'un visa de 2 ans, la plupart du temps elle est chez moi à Paris. Ma question est la suivante est ce que je peux lui faire une demande de regroupement familiale, si oui que dois-je faire ?

Merci de me répondre

Nabil ABROUCHE

Par **ABDELKADER**, le **10/05/2008** à **02:04**

salam nabil!!!

il faut que tu écris une lettre au consulat de France de Nantes à l'intention du préfet en lui envoyant tous les documents nécessaires qui prouvent que vous habitez ici et qu'il ne reste personne qui s'occupe de votre mère à Alger et je pense qu'il faut que votre mère doit rester en France pendant 3 ou 6 mois, je vais essayer de vous retrouver le numéro d'une association

qui vous renseignerons mieux , salam

Par **KHALDI**, le **11/05/2008** à **13:49**

Bonjour

Merci beaucoup

a bientôt

sinon j'ai une autre boite mel
chatvsoleil@aol.fr

bien a vous

nabil